



CAF SAT

Conseil, Audit et Formation

Vérification périodique des EPI

Responsable formation

Yann DECHAUX

GSM. : 06 72 13 88 29

Tél : 03 83 73 15 15

cafsat@gmail.com

Pour toute demande d'information complémentaire, contactez-nous.

Objectif(s) pédagogique(s) :

Atteindre l'autonomie dans la mise en place d'un système de suivi et le contrôle périodique des équipements de protection individuelle.

Durée

7 heures

Tarif

nous consulter

Public et/ou Prérequis:

- Tous salariés désignés pour le contrôle et/ou le suivi des EPI

Programme pédagogique :

Savoir Faire : Être capable de mettre en place un système de suivi des EPI et le faire vivre. Être capable de contrôler les EPI anti-chute simples (ne comprend pas le contrôle des enrouleurs automatiques) - Savoir Être : Comprendre les directives de travail, travailler méthodologiquement et méticuleusement

Moyens pédagogiques :

Pratique et Théorie en salle (vidéo-projecteur, exposés,...) et rappels d'applications sur le terrain (Harnais, Longe,...)

Note(s)

- Cette formation s'inscrit dans la démarche de formation professionnelle continue
- Groupe de 8 stagiaires maximum
- Fiche d'attestation de formation et Fiche d'aptitude : remises à l'issue de la formation

Programme détaillé :

Législation :

Être capable de comprendre l'enjeu du contrôle

Savoir faire : lire et comprendre la législation en place

Savoir être : attitude sécuritaire, application des règles de sécurité

Moyens : exposé en salle

Matériel :

Savoir reconnaître les différents EPI

Savoir faire : mettre en place un équipement en sécurité et comprendre son utilité

Savoir être : comprendre et mettre en pratique les directives

Moyens : pratique sur site

Suivi :

Pouvoir mettre en place un système de suivi de matériel

Savoir faire : identifier les besoins

Savoir être : comprendre et mettre en pratique les directives

Moyens : pratique en salle

Contrôle :

Connaître la législation française, connaître les points de contrôle des EPI

Savoir faire : connaître les points de contrôle des EPI

Savoir être : être conscient des risques, connaître les limites physiques et réglementaires

Moyens : théorie en salle et rappels continus sur le terrain, présentations et livre support

Contrôle des connaissances :

Fiche de compétences- Autocontrôle et positionnement individuel permanent - QCM d'évaluation des compétences théoriques - Bilan individualisé.